

DIACT

Étude sur la politique et la qualification des sites d'enseignement supérieur

***Éléments de réflexion sur l'avenir de la structuration spatiale et fonctionnelle
du système d'enseignement supérieur***

Présentation des résultats de la phase 2

(intégrant les remarques formulées lors de la réunion du Comité de Pilotage du 17/10/2006)

20/10/2006

Jean-François LÉCOLE, Frédéric HUGLO

Avertissement

Les PRES sont actuellement en cours de constitution et peuvent se distinguer les uns des autres - grâce à la souplesse permise par la loi de programme pour la recherche - par des formes juridiques, des enjeux et des couvertures territoriales différentes.

Il peut paraître, dans ce contexte, paradoxal voire inopportun de lancer une réflexion sur leurs impacts éventuels sur les dynamiques territoriales, en ne s'appuyant que sur une analyse prospective issue d'entretiens avec les acteurs concernés et non sur une exploitation de retours d'expérience ou de données avérées concernant des PRES constitués.

Cependant, l'utilité de la réflexion prospective réside dans la prise en compte dès à présent, par ces acteurs, de l'impact potentiel du PRES qu'ils envisagent, sur la dynamique de leur territoire.

Ce document présente l'analyse et les recommandations de KATALYSE quant à l'impact des PRES sur la dynamique des territoires.

Ces recommandations n'engagent en aucun cas la DIACT.

Introduction	p. 4
1 - Grille de lecture territoriale des PRES	p. 7
2 - Recommandations	p. 22
3 - Conclusions	p. 30
Annexes	p. 32



INTRODUCTION

1 – GRILLE DE LECTURE TERRITORIALE DES PRES

2 – RECOMMANDATIONS

3 – CONCLUSIONS

ANNEXES

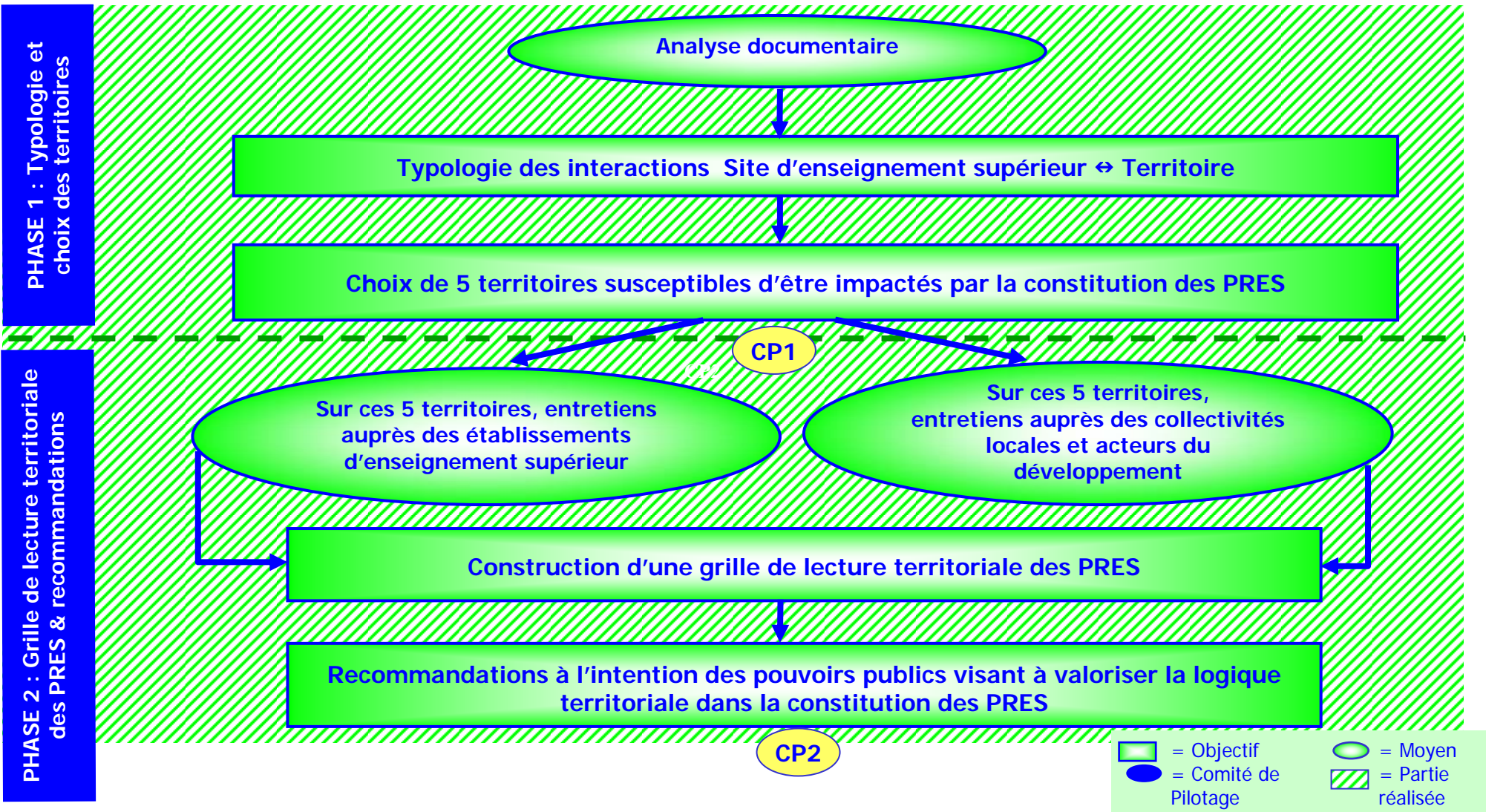
▶ Objectifs de l'intervention

- ▶ **Établir une typologie des interactions entre les sites d'enseignement supérieur et les territoires**
 - ↳ Phase 1

- ▶ **Construire une grille de lecture territoriale des PRES permettant d'en anticiper l'impact sur les dynamiques territoriales**
 - ↳ Phase 2

- ▶ **Formuler des recommandations à l'intention des pouvoirs publics visant à prendre en compte, voire valoriser, la logique territoriale dans la constitution des PRES**
 - ↳ Phase 2

► Méthodologie de l'intervention



INTRODUCTION

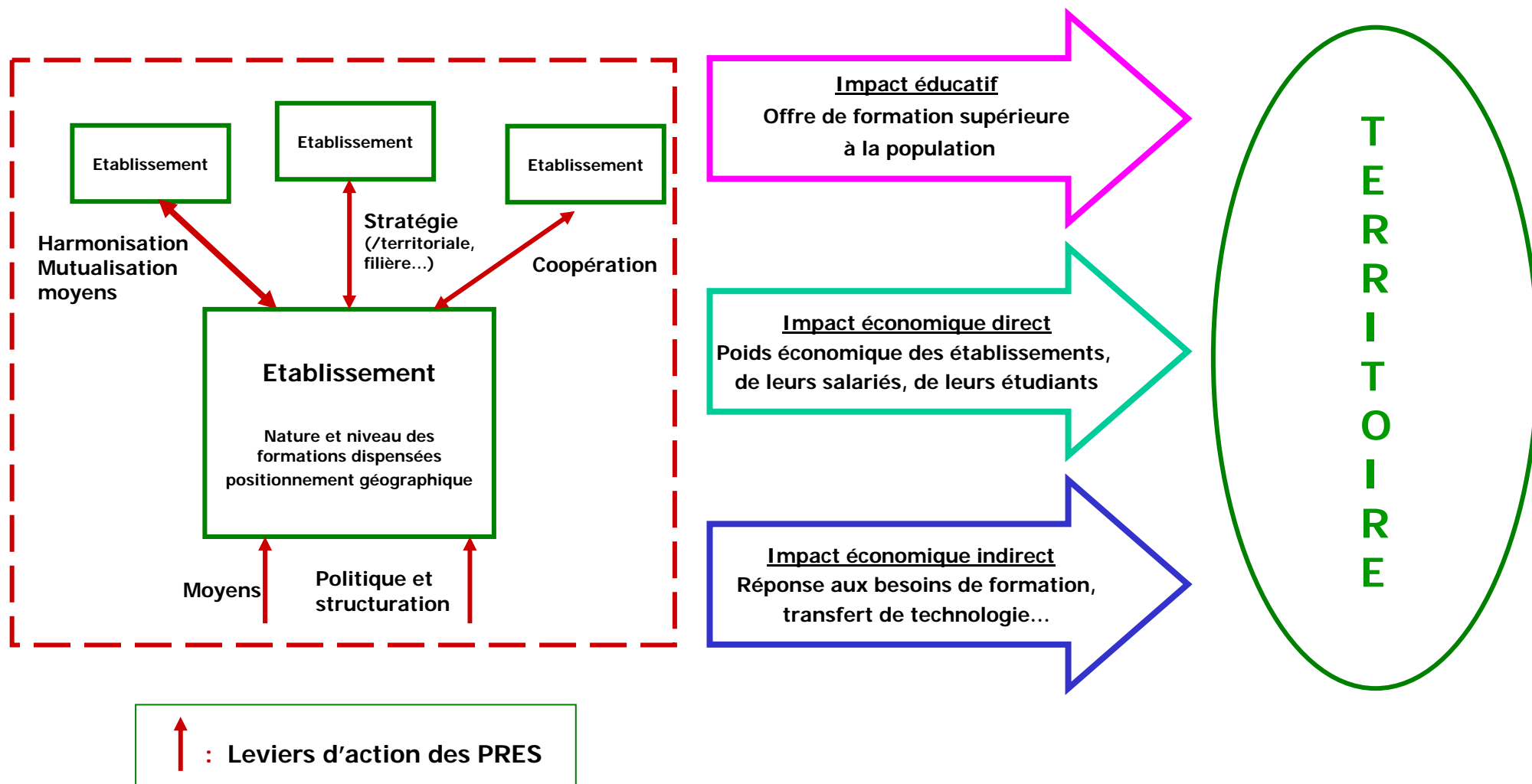
1 - GRILLE DE LECTURE TERRITORIALE DES PRES

2 - RECOMMANDATIONS

3 - CONCLUSIONS

ANNEXES

► Dimensions possibles de l'impact territorial des PRES



► Typologie des régions

	Poids d'une région en matière d'ESR (en % de la France entière)	Poids des étudiants par type (en % de la France entière)	Poids 3° cycle par type (en % de la France entière)	Poids enseignants chercheurs et chercheurs par type (en % de la France entière)	Classification des régions métropolitaines
Région capitale	30	26	34	30	Ile-de-France
Grandes Régions	<10 > 3	55	50	53	Rhône-Alpes, PACA, Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Alsace, Bretagne, Pays de Loire, Lorraine
Petites et moyennes régions	<2,5	19	16	17	Centre, Poitou-Charentes, Auvergne, Haute-Normandie, Bourgogne, Basse-Normandie, Picardie, Champagne-Ardenne, Limousin, Franche-Comté, Corse

Source : Filâtre 2004, p. 9

Régions analysées en phase 2

► *Caractérisation des grandes régions*

► Définition

- Région à fort poids d'enseignement supérieur et de recherche, structurée autour d'une ou deux grandes villes universitaires et de villes universitaires moyennes
 - Une grande ville universitaire comporte au moins un établissement de rayonnement national ou international et une taille critique en matière d'enseignement supérieur et recherche (40 000 étudiants)

► Scénarios de PRES pris en compte

- PRES métropolitain
 - PRES constitué exclusivement des établissements d'enseignement supérieur et des centres de recherche d'une même ville (PRES métropolitain pur) ou de villes relativement voisines (PRES métropolitain élargi)
- PRES régional
 - PRES constitué exclusivement des établissements d'enseignement supérieur et des centres de recherche d'une même région
- PRES transrégional
 - PRES métropolitain ou régional associant en plus des établissements d'enseignement supérieur et des centres de recherche implantés dans une région voisine

► Grandes régions analysées

► Rhône-Alpes

- Grandes villes universitaires : Lyon, Grenoble
- Prise en compte de l'approche territoriale dans la constitution des PRES : positionnement des villes de Saint- Etienne, Annecy et Chambéry
- Niveau de cohérence entre PRES et pôles de compétitivité
- Projet de PRES métropolitains
 - Interaction des PRES lyonnais et grenoblois
 - Positionnement des universités de Saint-Etienne et de Savoie
 - Positionnement des Grandes Ecoles (Mines de Saint-Etienne)

	Effectifs EU	Effectifs ES
Lyon	75 876	115 116
Bourg en Bresse	1232	2 658
Roanne	850	1259
Grenoble	41 950	55 152
Valence	3 148	5 248
Saint-Etienne	12 737	19 002
Chambéry	6 069	8 124
Annecy	3 113	5 605
Le Bourget du Lac	3 410	3 422

► Languedoc Roussillon

- Grande ville universitaire : Montpellier
- Prise en compte de l'éloignement géographique des universités de la région et de la proximité de l'Espagne
- Positionnement de l'Université de Perpignan face aux trois universités de Montpellier

	Effectifs EU	Effectifs ES
Montpellier	51 619	62 790
Nîmes	5 206	8 742
Béziers	470	1 236
Perpignan	8 460	10 307
Narbonne	642	1296
Carcassonne	427	1 042

Source : Filâtre 2004, p. 15 à 17; données 2002-2003
 EU : étudiants inscrits dans l'enseignement universitaire
 ES : étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur

Impact d'un PRES métropolitain sur les grandes villes universitaires

▶ Renforcement des grandes villes universitaires

- Développement exogène : valorisation du PRES comme facteur d'attractivité pour la métropole (pour attirer des entreprises) et pour les établissements (pour attirer des étudiants)
 - Gain fort en image et lisibilité internationales du au rattachement, en termes de communication, à une marque et une ville plus visibles à l'échelle internationale
- Développement endogène : développement de la professionnalisation des universités situées dans ces villes et de leurs relations avec le tissu économique de la métropole
 - Appropriation des bonnes pratiques des établissements d'enseignement spécialisés (grandes écoles...), notamment en matière d'insertion professionnelle, de valorisation et de formation continue
- Mise en cohérence du système d'ESR avec les pôles de compétitivité métropolitains

▶ Déstructuration du développement territorial universitaire

- Risque de création de zones désertiques universitaires et scientifiques
 - Conséquence d'une absence de réflexion préalable à l'échelon régional qui aura entraîné une logique du « chacun pour soi »
- Interventionnisme de certaines collectivités locales (municipalités, agglomérations, départements) dans le développement ou la préservation de leurs établissements
 - Absence de concertation avec la Région pourtant plus légitime en matière de développement économique

Impact d'un PRES métropolitain sur les villes universitaires secondaires

▶ Vampirisation probable des villes universitaires moyennes...

- Perte d'attractivité (/ étudiants et chercheurs) des universités secondaires due à l'attractivité - renforcée par l'effet taille du PRES - des universités métropolitaines
- Remise en cause de la localisation géographique de certaines formations (et/ou de leurs niveaux), de certaines activités de recherche, voire de certains établissements
 - Absence de corrélation avec le milieu économique local (emploi, transfert de technologie)
 - Vivier local d'étudiants insuffisant

▶ ... entraînant la mise en œuvre d'une stratégie d'autonomie ou de spécialisation

- Réflexion prospective des universités secondaires pour définir un positionnement suffisamment différentiateur et « incontournable » leur permettant d'exister à côté (ou au au sein) du PRES métropolitain sans pour autant être « diluées par l' effet taille »
 - Prise en compte de la dynamique économique locale - et notamment des pôles de compétitivité - dans la définition des thématiques à privilégier
 - Mise en place de collaborations et de regroupements d'établissements excentrés afin de disposer d' une taille suffisante pour être
 - ↳ visibles à l'extérieur sur le plan national et international
 - ↳ visibles sur le plan intérieur (c'est à dire ou à coté ou dans le PRES) pour pouvoir mieux négocier avec les établissements de la métropole des thématiques exclusives
 - Intégration de leurs composantes à des réseaux d'établissements thématiques (ex Polytech Savoie)
- Stratégie de PRES possibles avec des universités d'autres régions en s'appuyant plus sur une logique économique que territoriale
 - PRES entre Saint Etienne et Clermont Ferrand calqué sur le pôle de compétitivité Viaméca

Impact d'un PRES régional sur les grandes villes universitaires

▶ Mise en cohérence des structures de développement économique et universitaire

- Possibilité offerte à la Région de s'impliquer dans l'élaboration des PRES et de faire prendre en compte les problématiques de stratégie de développement économique et d'aménagement du territoire dans la mise en place des PRES

▶ Evolution de l'attractivité des grandes villes universitaires

- Perte potentielle d'attractivité pour les grandes métropoles d'une même région (cas de Lyon et Grenoble)
 - Perte du rattachement médiatique du PRES à la métropole => « nivellement par le bas »
 - ↳ La métropole concernée peut moins facilement utiliser l'effet PRES pour attirer les entreprises
 - ↳ Le PRES peut moins facilement utiliser l'image de la métropole pour attirer les étudiants et les chercheurs
 - Délitement des liens directs entre les établissements et les entreprises de la métropole
 - Dé-corrélation potentielle entre les projets de développements économique de la métropole et la structuration à l'échelon régional des PRES
- Renforcement de l'attractivité de la grande métropole régionale (cas de Toulouse, Bordeaux, Lille, Rennes, Strasbourg, Nantes)
 - Affirmation de la métropole en termes de référence en matière d'enseignement supérieur et de recherche
 - ↳ Localisation / concentration de moyens communs mutualisés plus importants
 - ↳ Localisation de la gouvernance du PRES

Impact d'un PRES régional sur les villes universitaires secondaires

▶ Risque d'affaiblissement des villes secondaires...

- Remise en cause de de la localisation géographique de certaines formations (et/ou de leur niveau) et de certaines activités de recherche, notamment en absence de corrélation avec le milieu économique local => perte d'étudiants
- Remise en cause à terme du statut d'universités de plein exercice => perte de postes de siège
- Centralisation de certains services communs sur la métropole => perte d'attractivité

▶ ... compensé par la mise en œuvre d'une stratégie de différenciation

- Accès à des services communs plus performants = > augmentation de l'attractivité
- Développement de l'attractivité des villes secondaires pour les étudiants du à une offre de services (transport, logement...) plus acceptable tout en bénéficiant de la reconnaissance des diplômes à l'échelle du PRES
- Négociation au niveau régional des thématiques en termes de formation et de recherche permettant de consolider l'ancrage territorial des sites d'enseignement supérieur en cohérence avec la dynamique économique locale
 - Réflexion prospective des universités secondaires pour définir un positionnement « incontournable » leur permettant d'exister dans le cadre du PRES
 - Prise en compte de la dynamique économique locale (pôles de compétitivité) dans la définition des thématiques à privilégier
 - Négociation pour obtenir des thématiques « pilotes »
 - Transfert des « formations boulets » et réallocation des moyens dégagés à des actions de formation et de recherche plus pertinentes pour le tissu économique ou attractive en termes d'étudiants
- Effet amplificateur du PRES dans la valorisation des spécificités (ex : Master énergies renouvelables de l'Université de Perpignan) = > gain d'étudiants

Impact d'un PRES transrégional sur une ville universitaire proche d'une grande région

► Risque de cannibalisation des établissements de la ville par le PRES

(Cas des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dénués de spécificités fortes)

- Emigration des étudiants et des chercheurs vers le centre de gravité du PRES
- Remise en cause à terme de la localisation géographique de certaines formations et/ou de leur niveau et de certaines activités de recherche, voire de l'autonomie des établissements, notamment en absence de corrélation avec le milieu économique local => perte d'étudiants
- Perte de la dynamique territoriale et du soutien des collectivités locales
- Perte des synergies entre établissements à l'échelon régional

Cas hypothétiques

- Université de Perpignan / PRES toulousain
- universités périphériques de la région parisienne (Rouen, Amiens...)

► Risque (limité) d'assèchement du PRES

(Cas des établissements ayant une forte spécificité)

- Attraction d' étudiants et de chercheurs
 - Impact du rayonnement de l'établissement
 - Conditions de vie d'enseignement et de recherche plus performantes et agréables

Cas hypothétiques

- UTC / PRES parisien
- ENSAM Cluny / PRES lyonnais

► *Caractérisation des petites et moyennes régions*

► Définition

- Région à poids d'enseignement supérieur et de recherche faible ou moyen, structurée autour de la capitale de région (qui n'est pas une grande ville universitaire) avec éventuellement une autre ville universitaire de taille significative. Dans ces régions (à deux exceptions près : Centre et Poitou Charentes), seule la capitale régionale accueille une ou plusieurs universités de plein exercice.
- Cette région peut être située, dans certains cas, dans la zone d'attractivité de la région parisienne ou d'une grande métropole régionale

► Scénarios de PRES pris en compte

- PRES régional
 - PRES constitué exclusivement des établissements d'enseignement supérieur et des centres de recherche d'une même région
- PRES inter régional
 - PRES associant des établissements d'enseignement supérieur et des centres de recherche implantés dans plusieurs régions provinciales

Petites et moyennes régions analysées

► Centre

- Proximité de Paris
- Évolution de la collaboration inter universitaire existante
- Projets de PRES régional ou interrégional avec Orléans, Tours, Limoges, Poitiers, La Rochelle

► Bourgogne

- Proximité de Paris et de Lyon
- Recherche d'une taille critique
- Une seule Université régionale et prédominante dans le système régional de l'enseignement supérieur
- Projet de PRES interrégional avec l'Université de Franche-Comté

► Franche-Comté

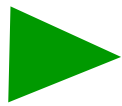
- Proximité de Lyon et de Strasbourg
- Recherche d'une taille critique
- Plusieurs établissements d'ESR (UFC, UTBM, ENSMM)
- Projets de PRES régional et interrégional avec la Bourgogne

	Effectifs EU	Effectifs ES
Tours	21 753	27 514
Blois	1 687	3 197
Orléans	13 274	17 406
Chartres	869	1 925
Châteauroux	860	1 504

	Effectifs EU	Effectifs ES
Dijon	23 465	30 699
Le Creusot	1 075	1 497
Chalon sur Saône	444	1 343
Auxerre	618	1 092

	Effectifs EU	Effectifs ES
Besançon	18 372	21 615
Belfort	2 315	5 092
Vesoul	618	1 142

*Source : Filâtre 2004, p. 15 à 17; données 2002-2003
 EU : étudiants inscrits dans l'enseignement universitaire
 ES : étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur*



Impact d'un PRES régional sur les principales villes universitaires

- ▶ **Mise en cohérence des structures de développement économique et universitaire**
 - Possibilité offerte à la Région de s'impliquer dans l'élaboration des PRES et de faire prendre en compte les problématiques de stratégie de développement économique et d'aménagement du territoire dans la mise en place des PRES
 - Participation de l'Université au pilotage de la création de nouveaux établissements d'enseignement supérieur dans la région

- ▶ **Renforcement des villes universitaires principales (et de la région dans son ensemble)**
 - Développement exogène: valorisation du PRES comme facteur d'attractivité pour la région (pour attirer des entreprises) et pour les établissements (pour attirer des étudiants)
 - Augmentation de la visibilité des domaines d'excellence de chaque Université par la mise en cohérence du système d'ESR à l'échelon régional (synergies, fusions des équipes, mutualisations de moyens, promotion régionale)
 - Réallocation des moyens dégagés à des actions de formation et de recherche plus pertinentes pour le tissu économique ou attractive en terme d'étudiants, par mutualisation de « boulets »
 - Développement endogène : développement de la professionnalisation des universités situées dans ces villes et de leurs relations avec le tissu économique régional
 - Concertation avec les établissements d'enseignement supérieur spécialisés non universitaires (écoles d'ingénieurs, ESC)
 - Appropriation de leurs bonnes pratiques, notamment en matière d'insertion professionnelle, de valorisation de formation continue (ex : Université de Tours avec l'ESCEM, Université de Bourgogne avec l'ENSAM de Cluny...)

Impact d'un PRES régional sur les villes universitaires secondaires

► Affaiblissement de certaines villes universitaires secondaires

- Remise en cause de de la localisation géographique de certaines formations et/ou de leur niveaux et d'activités de recherche des établissements, notamment en l'absence de corrélation avec le milieu économique local => perte d'étudiants (ex : Blois)
- Remise en cause de la pérennité des petits établissements spécialisés de taille insuffisante

► Développement de certaines villes universitaires secondaires

- Consolidation / développement de certaines formations universitaires spécifiques délocalisées
 - Effet amplificateur du PRES dans leur promotion à l'échelle supra universitaire
 - Exclusivité régionale
 - Prise en compte de la dynamique économique locale et notamment des pôles de compétitivité dans la définition des thématiques à privilégier
- Maintien ou développement de certains sites d'enseignement supérieur
 - Mise en cohérence de la demande de formation
 - ➔ avec l'offre disponible en matière d'infrastructures étudiantes (locaux, logement, transport)
 - ➔ avec les capacités financières des étudiants

► *Impact d'un PRES interrégional*

► **Renforcement des grandes villes universitaires**

- Spécialisation des établissements d'enseignement supérieur afin de développer leur attractivité (pour attirer des étudiants, chercheurs)
 - Accroissement de la visibilité des domaines d'excellence de chaque Université par la mise en cohérence du système d'ESR à l'échelon inter régional (synergies, fusions des équipes, mutualisations de moyens)
 - Réallocation des moyens dégagés à des actions de formation et de recherche plus pertinentes pour le tissu économique ou attractive en termes d'étudiants par mutualisation de « boulets »

► **Dé-corrélation entre développement économique et développement universitaire**

- Orientation principalement universitaire du PRES entraînant une perte de synergies au niveau des territoires entre les établissements universitaires et les établissements non universitaires
- Diminution potentielle de l'impact technologique du PRES sur la dynamique économique territoriale si le périmètre du PRES n'est pas délimité par des considérations économiques ou industrielles
- Moindre prise en compte des facteurs sociaux territoriaux
- Perte de l'effet région en termes de « marque » et de soutien économique

INTRODUCTION

1 – GRILLE DE LECTURE TERRITORIALE

 **2 – RECOMMANDATIONS**

3 - CONCLUSIONS

ANNEXES

► *Préconisations formulées par KATALYSE*

- **Enjeux de l'approche territoriale des PRES**
- **Délimitation « territoriale » des PRES**
- **Association des démarches académique et territoriale des PRES**
- **Repositionnement stratégique des établissements « fragiles »**
- **Implication des régions dans le développement territorial universitaire**
- **Recommandations aux collectivités territoriales quant aux PRES**

► *Enjeux de l'approche territoriale des PRES*

- **Concilier, dans la mise en place des PRES, la recherche de l'excellence académique et scientifique du système d'enseignement supérieur et de recherche avec la dynamisation technologique, économique et sociale des territoires**
 - Parallèlement à la mise en place d'une démarche collaborative (essentiellement interuniversitaire) de mise en place des PRES dans une recherche d'excellence pour plus de visibilité, **initier** une démarche collaborative **associant** l'ensemble des **acteurs économiques** et de l'enseignement supérieur pour **évaluer l'impact territorial** (technologique /social/ économique) des PRES

- **Philosophie : conférer à l'Université un rôle essentiel dans le développement territorial, en particulier dans le domaine économique**

► *Délimitation « territoriale » des PRES*

► **Grandes régions**

- **PRES métropolitains à favoriser** d'un point de vue territorial pour une grande région disposant de plusieurs grandes villes universitaires à thématiques distinctes et avec des pôles de compétitivité distincts. Cette solution doit être définie dans le cadre d'une concertation à l'échelon régional, notamment sur le positionnement des universités excentrées (rattachement, spécialisation, intégration)
- **PRES régional à favoriser** d'un point de vue territorial pour une grande région ne disposant que d'une grande ville universitaire et ayant une dynamique économique centrée sur une thématique forte (ex : aéronautique en Midi Pyrénées)
- **PRES transrégional à utiliser avec précaution**, compte tenu des intérêts contradictoires qu'il peut engendrer et de la déstructuration en matière d'ESR des régions « vampirisées »

► **Petites et moyennes régions**

- **PRES régional à favoriser** d'un point de vue territorial ; ce type de PRES est effectivement privilégié tant par les instances universitaires qu'économiques pour concilier développement universitaire et économique
- **PRES interrégional envisageable** pour ces régions une fois les PRES régionaux ou les coopérations régionales établis et sur la base d'une logique économique commune aux régions concernées (condition non évidente à réunir)

Association des démarches académique et territoriale des PRES

Démarche académique

- ▶ Délimitation territoriale du PRES (« superficie de la forêt »)
- ▶ Cartographie de l'offre de formation et de recherche et identification des synergies ou frottements potentiels (« recensement et compatibilité des essences »)
- ▶ Mise en cohérence de l'offre de formation et de recherche (« réorganisation des parcelles »)

Démarche territoriale

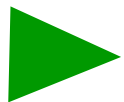
- ▶ Implications des collectivités concernées (« implication de l'ONF »)
- ▶ Formalisation du capital territorial du territoire concerné par le PRES (« qualité du terreau, niveau d'ensoleillement... »)
- ▶ Prise en compte des éléments structurants (« prévisions météo à venir, travaux d'irrigation ou de remembrement prévus... »)
- ▶ Caractérisation de l'ancrage territorial des établissements d'enseignement supérieur (« solidité des racines »)

Détermination des thématiques dominantes du PRES (« sélection des essences dominantes »)

- ▶ Identification des enjeux territoriaux (« Estimation des besoins en bois »)

- ▶ Détermination de la visibilité du PRES (« classement de la forêt »)

- ▶ Détermination de l'impact du PRES sur la dynamique territoriale (« rendement de la forêt »)



Repositionnement stratégique des établissements « fragiles »

► **Repositionnement des universités moyennes des grandes régions**

- Rattacher certaines universités à des universités mères
 - Transformation en campus universitaires
- Transformer, dans le cadre du PRES, les universités moyennes en universités thématiques
 - Amplification des regroupements (ex : écoles polytechniques universitaires)
 - Thématiques spécifiques et prédominantes à portée au moins nationale
 - En lien avec la dynamique économique du territoire
 - Formations jusqu'à Bac + 8 sur ces thématiques et activités de recherche sur ces thématiques
 - Abandon de certaines thématiques de recherche et de formation trop spécifiques
- Pour les universités hors PRES, favoriser les coopérations et les regroupements locaux
 - Développement des collaborations avec les établissements spécialisés locaux, voire leur intégration
 - Développement des collaborations avec les établissements universitaires voisins

► **Regroupement des établissements spécialisés**

- Rapprochement d'une Université (ENSMM avec UTBM?)
- Rattachement à un réseau régional ou national (ex : réseau des IT2I)
- Fusion (ex ISAR et ESIREM => Polytech Bourgogne)

Implication des Régions dans le développement territorial universitaire

- ▶ **Officialisation du rôle des Régions dans la coordination du développement territoriale universitaire**
 - Contribution aux arbitrages inter sites universitaires ou inter PRES
 - Prise en compte de la politique de développement économique et d'aménagement du territoire
 - Financement des infrastructures
 - Appui dans le fonctionnement (mobilité étudiante...)

- ▶ **Elaboration d'une stratégie régionale en matière d'enseignement supérieur et de recherche**
 - Coordination de la répartition (y compris des exclusivités) des thématiques d'enseignement et de recherche entre tous les établissements d'enseignement supérieur, qu'ils soient membres d'un PRES ou non
 - Mise en réseau des établissements d'enseignement et de recherche

↳ Exemplarité de la région Rhône Alpes

Recommandations aux collectivités territoriales quant aux PRES

► **Régions :**

- Chercher à peser sur la constitution des PRES (en fonction de la situation propre à chaque région) car les PRES sont loin d'être neutres sur le développement régional :
 - Grandes régions multipolaires : PRES métropolitains rayonnant sur les villes moyennes proches
 - Grandes régions monopolaires : PRES régional associant l'ensemble des villes moyennes de la région, voire au-delà
 - Petites et moyennes régions : PRES régional associant l'ensemble des villes moyennes de la région, avant de passer à un PRES interrégional
- Accompagner les agglomérations de taille moyenne dans leur repositionnement (voir ci-dessous)

► **Grandes agglomérations :**

- Privilégier la qualité (excellence académique, visibilité internationale, impact technologique, économique et social sur l'agglomération) à la quantité (nombre d'étudiants, d'enseignants, de chercheurs...)
- Mettre à profit les PRES pour renforcer le lien Université / Monde économique (pôles de compétitivité...)
- Veiller à ne pas « vampiriser le territoire » : les conséquences politiques et urbaines en seraient certes différées mais néanmoins douloureuses

► **Agglomérations de taille moyenne :**

- Ne pas s'accrocher au statut d'université de plein exercice en deçà de la taille critique
- Jouer le rapprochement d'une « université mère » pour les enseignements du premier cycle universitaire
- Surtout, déterminer un domaine de spécialité et négocier la prédominance pour ce domaine dans le cadre du PRES
- Accompagner l'ESR ayant choisi ce domaine de spécialité dans ses efforts de reconnaissance nationale et internationale
- Mettre à profit les PRES pour renforcer le lien Université / Monde économique (pôles de compétitivité, SPL...)

INTRODUCTION

1 – GRILLE DE LECTURE TERRITORIALE

2 – RECOMMANDATIONS

3 - CONCLUSIONS

ANNEXES

► Conclusions

► Tous les PRES n'ont pas vocation à jouer dans la même cour

- Tous les PRES n'ont pas vocation à être dans le classement de Shanghai

► La taille d'un PRES n'est pas un facteur clé de succès

- Facteurs clés de succès
 - La taille critique des équipes de recherche sur des problématiques ciblées
 - La cohérence avec le territoire

► Le PRES et la réflexion qu'il suscite constituent un facteur décisif de dynamisation des territoires

- Coordination de l'implication des acteurs concernés par le développement économique et l'aménagement du territoire
- Exploitation de la marque du territoire (ville, région...) pour promouvoir le PRES auprès des étudiants et chercheurs français et étrangers (Université de Bourgogne est plus parlant que ENSAM)
- Promotion du territoire par l'utilisation la marque (ville, région...) comme élément identificateur de l'excellence de son système d'enseignement supérieur dans les classements internationaux
 - Classement de Shanghai 2010 : « l'Université de Lyon en 2^{ème} position devant l'Université de Cambridge... »

► Le PRES et la réflexion qu'il suscite représentent une excellente opportunité de concertation territoriale

- Pour initier une coopération de terrain entre établissements d'enseignement supérieur ayant des missions et des tutelles différentes (combinaison d'une logique territoriale et d'une logique de filière)
- Pour éviter le développement anarchique de formations sur le territoire, induit par la multiplicité des acteurs - légitimes ou non - en matière de développement de l'offre de formations supérieures

INTRODUCTION

1 – GRILLE DE LECTURE TERRITORIALE

2 – RECOMMANDATIONS

3 - CONCLUSIONS



ANNEXES

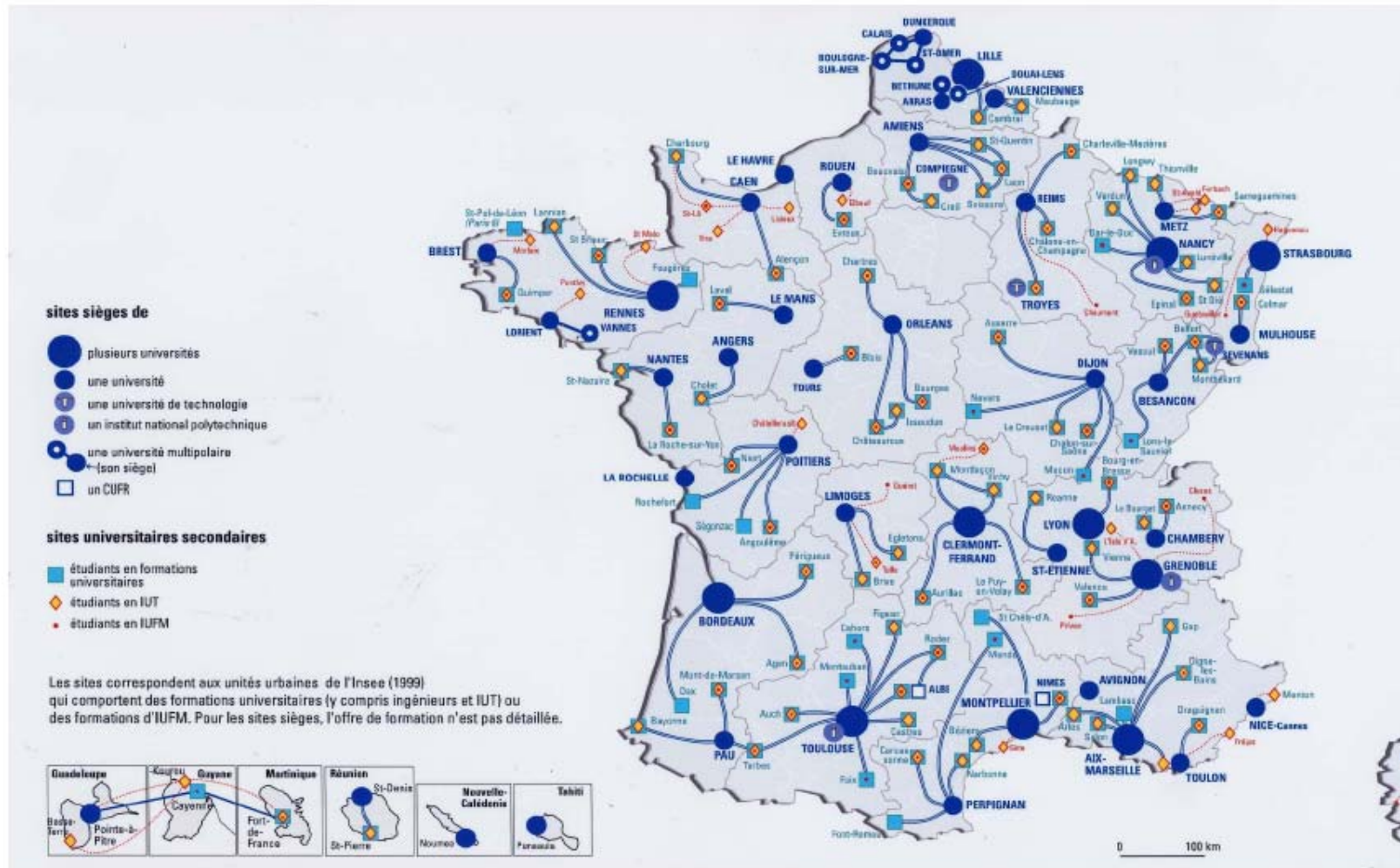
► Etablissements analysés en phase 2

Typologie des interactions établissement d'enseignement supérieur ↔ Territoire		
Degré de spécialisation	Etablissement spécialisé	Etablissement pluridisciplinaire
Rayonnement		
Rayonnement local ou régional	Type 1 : « le gyrophare » ESCEM Tours Poitiers ESISAR Valence	Type 2 : « le lampadaire » Université de Perpignan Université de Bourgogne Université de Franche Comté Université François Rabelais de Tours Université d'Orléans Université Jean Monet de Saint Etienne
Rayonnement national ou international	Type 3 : « le laser » ENSAM Cluny Mines de Saint Etienne	Type 4 : « le phare à iode » Université de Montpellier1 Université de Montpellier 2 Université Joseph Fourier de Grenoble Pôle Universitaire de Lyon

► Perception des PRES par les établissements

	Avantages	Inconvénients
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Formalisation dans la durée, de rencontres au niveau des instances de gouvernance des établissements d'enseignement supérieur • Poids plus important en matière de négociation 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de l'autonomie d'initiative des établissements
Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation en matière d'offre de formation • Développement de filières ou de passerelles en formation • Emergence de pôles d'excellence en matière d'ES et R à taille critique suffisante avec un leadership universitaire => attractivité (étudiants, chercheurs entreprises) • Réponse commune aux appels d'offres (ANR, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Complexité liée à l'ajout de nouvelles structures juridiques
Mutualisation	<ul style="list-style-type: none"> • Emergence de moyens supplémentaires par mutualisation de « boulets » et des moyens 	
Ancrage territorial	<ul style="list-style-type: none"> • Approche globale et concertée au niveau du maillage territorial entre universités et Grandes Ecoles (notamment pour les écoles de commerce (ex réseau d'écoles Bac+3 autour des ESC, complémentarité IAE / ESC) 	<ul style="list-style-type: none"> • Avenir des établissements non intégrés au PRES

► Configuration des sites universitaires (hors Ile de France)



Source : MENESR/DEP - bureau A2 - Atlas régional effectifs étudiants en 2003-2004

Scénarios de PRES envisagés dans les régions analysées

Régions \ PRES	PRES métropolitain	PRES régional	PRES inter régional	Implication des Régions
Languedoc Roussillon		Envisagé par l'ensemble des présidents d'universités		
Bourgogne	Cas impossible compte tenu de la structuration de l'enseignement supérieur dans ces Régions (soit, l'Université est à dimension régionale, soit les villes de la Région n'accueillent qu'une seule Université)	Devra être envisagé par l'Université si la Franche-Comté fait d'abord un PRES régional	Forte concertation entre les 2 universités Formalisation par convention	
Franche Comté		Envisagé dans un premier temps par le nouveau président d'Université, en accord avec la Région	Question : est il nécessaire d'aller jusqu'au PRES pour collaborer ?	
Centre		Envisagé dans un premier temps par les Présidents des 2 universités, en accord avec la Région	Pourquoi pas dans une deuxième phase avec Poitiers, La Rochelle, Limoges. Faut il un PRES pour cela ?	
Rhône-Alpes	Probable compte tenu de l'avancement des groupes de travail	A été envisagé dans un premier temps par la Région	Non envisagé	

► Exemples d'ancrage territorial (1/2)

► Laser (établissement spécialisé à rayonnement au moins national)

- Valorisation économique et académique des atouts industriels et historiques de l'ENSAM Cluny (5 000 h)
 - Budget école : 10 M€; Formation continue : 1 M€/an ; transfert : 1,5M€
 - Université d'entreprises Schneider Electric => impact majeur sur hôtellerie locale
 - Développement d'une filière bois, Centre de démonstration de machines outils (usinage à Grande Vitesse)
 - Pépinières d'entreprises avec 4 entreprises
 - Mise en valeur technologique (image virtuelle dynamique) de l'Abbaye de Cluny
- Formation professionnelle courte : 98 % de retour à l'emploi des demandeurs d'emploi

► Gyrophare (établissement spécialisé à rayonnement essentiellement local ou régional)

- Développement à Lons le Saunier - en concertation avec les acteurs locaux - d'un bouquet de formations originales
 - licence professionnelle en recyclage, formations continues courtes, diplômes universitaires, délocalisation prévue de certains cours du master en éco conception situé à Besançon
- Développement des écoles polytechniques universitaires : Polytech Savoie
- Développement du réseau d'écoles d'ingénieurs universitaires par apprentissage à partir de l'établissement d'Auxerre
- Adossement à l'ISAT d'un centre de Transfert de Technologie (Magnytude) pour développer l'activité économique autour du circuit de Magny Cours
- Présence d'une IUT à Vesoul
 - 50% des étudiants ne seraient pas dans l'enseignement supérieur si il n'y avait pas eu cet établissement

▶ Exemples d'ancrage territorial (2/2)

- ▶ **Lampadaire** (établissement pluridisciplinaire à rayonnement essentiellement local ou régional)
 - Création du pôle de compétitivité DERBY autour d'un master énergies renouvelables de l'Université de Perpignan
 - 120 entreprises adhérentes ;
 - 120 étudiants (au lieu de 30 il y a 2 ans)

- ▶ **Combinaison laser et lampadaire**
 - Création de l'institut de recherche FEMTO en Franche-Comté
 - micro et nano systèmes, systèmes temps fréquence, ingénierie biomédicale, énergie et environnement
 - 350 personnes, 19 M€ de budget (principalement des contrats industriels)

► Démarche coopérative et structurée de mise en place du PRES

- ▶ Sensibilisation / formation des instances dirigeantes des dirigeants des établissements d'enseignement supérieur et des acteurs économiques régionaux à la mise en place des PRES (« initiation à la sylviculture »)
 - Echange des expériences entre Présidents, directeurs d'établissements et acteurs économiques
 - Prise en compte des paramètres socio économiques et territoriaux
 - Prise en compte des problématiques particulières des parties en présence
 - Déclinaison de cette sensibilisation en région et auprès des instances représentatives
- ▶ Mise en place d'une démarche projet (« programmation de ré-implant des espèces »)
 - Association des régions au Comité de Pilotage du projet
 - Mise en place d'une structure et d'une démarche projet
- ▶ Mise en place par étapes (« implantation des parcelles les unes après les autres »)
 - Assurer la coordination / la coopération / la fusion des universités d'un même périmètre (métropole, Région) avant de viser un PRES d'un périmètre supérieur
- ▶ Elaboration d'indicateurs pertinents (« rendement des parcelles »)
 - Répertorier l'ensemble des indicateurs scientifiques (publications, brevets,...), académiques (diplômés, étudiants étrangers), technologique (contrats,...), sociaux (insertion, réinsertion, accès à l'ES,...) et économiques (création d'entreprises, impacts indirects sur l'économie locale,...) pouvant caractériser l'ancrage territorial et la visibilité du PRES

► Liste des entretiens au sein de l'enseignement supérieur

STRUCTURE	INTERLOCUTEUR / FONCTION	TELEPHONE
Université de Montpellier 1	Mme Dominique DEVILLE de PERIERE (Présidente)	04 67 14 30 10
Université de Montpellier 2	M. Michel CUCQ (Vice-Président recherche)	04 67 41 74 58
Université de Perpignan (Via domitia)	M. François FERAL (Président)	04 68 66 20 04
	M. Michel CADE (Vice-Président recherche)	04 68 66 20 04
Université de Bourgogne	M. Jean-Claude FORTIER (Président)	03 80 39 50 11
Université de Franche-Comté	M. Claude CONDE (Président)	03 81 66 66 66
Université de Tours (François Rabelais)	M. Michel LUSSAULT (Président)	02 47 36 66 00
Université d'Orléans	M. Gérald GUILLAUMET (Président)	02 38 41 71 71
Pôle Universitaire de Lyon	M. Philippe GILLET (Président du PUL et Directeur de l'ENS)	04 72 72 80 17
Université Jean Monnet de Saint-Etienne	M. Robert FOUQUET (Président)	04 77 42 17 04
Université Joseph Fourier de Grenoble	M. Yannick VALLEE (Président de l'Université et Premier Vice-Président de la CPU)	04 76 51 47 01
Université de Savoie	M. Claude JAMEUX (Président)	04 79 75 84 22
Mines de Saint-Etienne	M. Michel SOUSTELLE (Directeur)	04 77 42 01 23
ENSAM Cluny	M. Jean-Luc DELPEUCH (Directeur)	03 85 59 53 52
ESCEM Tours Poitiers	M. François DUVERGÉ (Directeur Général)	02 47 71 71 44

► Liste des entretiens auprès des acteurs économiques

STRUCTURE	INTERLOCUTEUR / FONCTION	TELEPHONE
Conseil Régional Languedoc Roussillon	M. Michel GOETZ (Directeur de la recherche et de l'enseignement supérieur)	04 67 22 80 85
Conseil régional de Bourgogne	M. Marc SUSCHETET (Directeur de la recherche et de l'enseignement supérieur)	03 80 44 33 00
	M. Roger MUSART (Chargé de mission auprès du du Président de Région pour l'innovation, l'enseignement supérieur et la recherche)	03 80 44 34 05
Conseil régional de Franche-Comté	M. André PIERRE (Directeur de la recherche et de l'enseignement supérieur)	03 81 61 61 55
Conseil régional du Centre	M. Nicolas DUBOULOZ (Directeur enseignement recherche TT)	02 38 70 31 18
Conseil régional Rhône Alpes	M. Roger FOUGERES (Vice-Président enseignement supérieur et recherche)	0472 59 44 43
Mairie de Saint Etienne	Mme Chantal LEDOUX (Adjointe au Maire, enseignement supérieur)	04 77 48 75 41
CCI de Valence	M. Jacques OBADIA (Directeur formation et enseignement supérieur)	04 75 75 70 03
Agence économique de Savoie	M. Henry DUCHEMIN (Directeur Général)	04 79 25 36 11

► Principales sources documentaires exploitées en phase 2

- ▶ Rapport « Analyse de la Structuration territoriale des établissements d'enseignement supérieur » CERTOP - Septembre 2004
- ▶ Rapport « Analyse de la qualification des territoires par l'offre d'enseignement supérieur » - Reverdy associés - Novembre 2004
- ▶ Rapport « Recherche et Territoires » - IGAENR - Novembre 2005
- ▶ Actes du séminaire de la conférence des Présidents d'Université « Les politiques de site: la coopération entre les acteurs de la recherche » - Janvier 2006
- ▶ Actes du séminaire de la conférence des Présidents d'Université « Valorisation – innovation : place et stratégie de l'Université » - Décembre 2005
- ▶ Enquête 2005 du réseau CURIE sur les activités de valorisation dans les établissements universitaires français
- ▶ Documents (plaquettes, études, rapports, projet de contrat quadriennal, SRESR,...) remis par les présidents d'Université, directeurs d'établissements d'enseignement supérieur ou acteurs économiques en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche